

**Direction des Jurys
de l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

enseignement.be/jurys jurys@cfwb.be

Jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examen

Cycle	2022-2023/1
Titre	DAES I&II
Matière	Français écrit

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Français écrit

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES)

●●● Programme

Selon la réglementation, les questions d'examen porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes>.

Numéro du programme : **486P/2018/240**

(<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/486-2018-240-%20.pdf>)

Nom du programme :

*Programme d'études du cours de français
Enseignement secondaire de plein exercice
Humanités générales et technologiques
Enseignement secondaire général et technique de transition
Deuxième et troisième degrés*



Référentiel :

Compétences terminales et savoirs requis en Français – Humanités générales et technologiques
Publié au Moniteur belge le 22 février 2018.

<http://www.enseignement.be/index.php?page=25189&navi=296>

Les référentiels suivants déterminent les compétences et les savoirs de la formation commune aux 2^e et 3^e degrés de transition :



-  [Compétences terminales et savoirs requis - humanités générales et technologiques – mathématiques](#) (en vigueur le 1^{er} septembre 2015 pour la 3^e année, le 1^{er} septembre 2016 pour la 4^e année, le 1^{er} septembre 2017 pour la 5^e année et le 1^{er} septembre 2016 pour la 6^e année)
-  [Compétences terminales et savoirs requis - humanités générales et technologiques - français](#) (en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2018 pour la 3^e année, le 1^{er} septembre 2019 pour la 4^e année, le 1^{er} septembre 2020 pour la 5^e année et le 1^{er} septembre 2021 pour la 6^e année)

Remarque : les UAA (unité d'acquis d'apprentissage) concernées par l'examen écrit sont :

- L'UAA2 (réduire, résumer, synthétiser) à travers le résumé de texte ;
- L'UAA3 (argumenter à l'écrit) à travers la dissertation.

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Organisation de l'examen

●●● Type d'examen

L'examen écrit comporte deux parties :

1) Le résumé de texte

Ce texte sera de type informatif ou argumentatif, et fourni aux candidats le jour de l'épreuve.

2) La dissertation

Les candidats auront ensuite le choix entre deux sujets :

- une citation proposée le jour de l'épreuve ou
- un texte proposé le jour de l'épreuve.

Les candidats devront donc choisir la citation **ou** le texte pour développer, sur le modèle de la dissertation, un avis personnel argumenté en lien avec la problématique traitée.

Pour en savoir plus sur la dissertation, les candidats peuvent consulter le document « La dissertation en pratique – conseils méthodologiques » publié avec ces consignes sur le site des Jurys.

Pour chacune des deux productions écrites, les candidats recevront une grille d'évaluation qui détaillera les critères d'évaluation (cf. modèles en annexe, pages 5 et 6). Ces modèles pourront être modifiés dans l'épreuve afin de les adapter au mieux à l'exercice demandé.

Durée de l'épreuve : 3 heures

●●● Aménagements raisonnables

Les candidats à besoins spécifiques doivent informer le Jury dans les délais impartis, en fournissant les attestations (récentes) nécessaires. Les aménagements demandés seront soumis à analyse.

●●● Matériel autorisé

	Matériel
Obligatoire	Matériel de base d'écriture.
Autorisé	Ouvrages de référence (au format papier) : dictionnaire de poche, dictionnaire de traduction, Bescherelle (conjugaison), correcteur orthographique.
Refusé	Ouvrages de référence en version électronique. Grammaire. GSM, smartphone, tablette, montre connectée, feuilles de brouillon, notes personnelles.

III. Évaluation

●●● Pondération

Résumé : 30 points

Argumentation : 50 points

●●● Dispense

Si la cote totale obtenue est supérieure ou égale à 50%, le ou la candidat·e obtient la dispense de la matière « français écrit ».

Si la cote obtenue est inférieure à 50%, le ou la candidat·e n'obtient pas de dispense.

IV. Annexes

1. Modèle de grille d'évaluation pour le résumé.

Remarques :

- La répartition des points varie selon le nombre d'éléments essentiels à reprendre dans le résumé. Le critère « pertinence » compte pour au moins 50% du total.
- Ce modèle de grille est susceptible d'être modifié pour correspondre au mieux à l'épreuve.

Critères	Indicateurs	Points	Totaux
Lisibilité	Les copies illisibles ne seront pas corrigées.	0 pour toute la copie	0 pour toute la copie
Pertinence	1. Adéquation de la sélection des informations / complétude (XX points car XX éléments d'information du texte d'origine à placer dans le résumé pour le rendre complet)		
	2. Fidélité à la source		
	3. Neutralité (énonciation non-marquée)		
	4. Reformulation personnelle dominante		
Intelligibilité	5. Densité des informations : part d'implicite acceptable, pas de répétitions		
	6. Organisation du texte : la progression des idées est fidèle à celle du texte d'origine		
	7. Cohésion interne du texte : 7.1 Anaphores 7.2 Connecteurs 7.3 Segmentation		
Recevabilité	8. Respect des normes linguistiques : 8.1 Orthographe : - 99% à 100% de formes correctes - 98% à 99% de formes correctes - 97% à 98% de formes correctes - Moins de 97% de formes correctes		
	8.2 Syntaxe et ponctuation		
	8.3 Clarté et précision du lexique		
TOTAL			/30

2. Modèle de grille d'évaluation pour la dissertation.

Remarques:

- Le critère « pertinence » compte pour au moins 50% du total.
- Ce modèle de grille est susceptible d'être modifié pour correspondre au mieux à l'épreuve.

Critères	Indicateurs	Points	Totaux
Lisibilité	Les copies illisibles ne seront pas corrigées.	0 pour toute la copie	0 pour toute la copie
Pertinence	1. Introduction présentant : 1.1 une amorce pertinente ; 1.2 la présentation fidèle et complète de la problématique ; 1.3 une annonce de plan conforme à ce qui suit.		
	2.1 Thèse (=réponse personnelle et pertinente à la problématique) clairement exprimée dans le texte. Si aucune thèse n'est défendue, 0 pour les points 2.1, 2.2, 3 et 4. 2.2 Arguments pertinents, différents, développés et illustrés lorsque c'est possible : 2.2.1 Argument 1 : Très bien développé Suffisamment développé Faiblement développé Non développé (ou copié-collé si choix du texte) 2.2.2 Argument 2 : Très bien développé Suffisamment développé Faiblement développé Non développé (ou copié-collé si choix du texte) 2.2.3 Argument 3 : Très bien développé Suffisamment développé Faiblement développé Non développé (ou copié-collé si choix du texte)		
	3. Énonciation adaptée à la situation communication		

	4. Présence d'une conclusion : 4.1 assurant une transition avec ce qui précède ; 4.2 rappelant l'argumentation défendue ; 4.3 se terminant par une ouverture pertinente.		
	5. Cohérence de l'argumentation		
Intelligibilité	6. Cohésion interne du texte : 6.1 Anaphores 6.2 Connecteurs et transitions 6.3 Segmentation du texte		
	7. Progression de l'argumentation		
Recevabilité	8. Respect des normes linguistiques : 8.1 Orthographe - 99% à 100% de formes correctes - 98% de formes correctes - 97% de formes correctes - Moins de 97% de formes correctes 8.2 Syntaxe et ponctuation (points en fonction du nombre de fautes et de la longueur du texte) 8.3 Clarté et précision du lexique		
TOTAL			/50